

**DECISION N°2021-01-12**

Le directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale

Vu la loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 modifiée relative à l'action extérieure de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale, notamment son article 11 relatif aux pouvoirs du directeur général,

Vu le décret du 28 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale,

Je soussigné, Jérémie PELLET, dûment habilité en ma qualité de Directeur Général d'Expertise France, mandate :

Clara GUILHEM, Cheffe du projet Innov'i, à l'effet de signer en mon nom et pour le compte d'Expertise France le Protocole d'accord entre Expertise France, Smart Tunisia, la Fondation Tunisie pour le Développement et la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), fixant les termes de leur collaboration dans le cadre du Projet "The Dot" pour la promotion de l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation en Tunisie.

Paris, le 17 février 2021



**Jérémie PELLET**  
Directeur Général

Spécimen de signature :

**Clara GUILHEM**

Cheffe du projet Innov'i

